

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Vevey, le 1<sup>er</sup> avril 2020



## MUNICIPALITÉ EN BREF

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

### Locataires commerciaux exonérés de loyers en mars et en avril

Soucieuse de poursuivre ses efforts en faveur des acteurs économiques locaux frappés de plein fouet par la crise sanitaire du coronavirus, la Municipalité de Vevey a décidé, au cours de sa séance hebdomadaire du lundi 30 mars dernier, de renoncer à ses créances de loyers envers ses locataires commerciaux pour les mois de mars et d'avril 2020.

Au-delà des loyers du mois d'avril 2020, l'exécutif veveysan se déterminera après prise de connaissance d'éventuelles nouvelles décisions du Conseil fédéral. Le gouvernement fédéral a, à ce jour, étendu de 30 à 90 jours le délai de paiement des loyers commerciaux dus entre le 13 mars et le 31 mai 2020.

#### Contact

- Michel Agnant, municipal, 021 925 53 00, [michel.agnant@vevey.ch](mailto:michel.agnant@vevey.ch)

### Une hotline pour répondre aux questions des seniors

Afin de répondre aux nombreuses questions des Veveysannes et Veveysans âgés de plus de 65 ans, la Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration – gérances (DASLIG) a mis sur pied une **hotline** communale (ligne téléphonique d'assistance). Cette ligne est active du lundi au vendredi, de 8h à 17h, au numéro **021 925 53 18**. En dehors de ces heures et en cas d'urgence, il est recommandé de contacter la permanence psychiatrique de la Fondation de Nant au numéro 0800 779 779, ou le 144.

#### Contact

- Michel Agnant, municipal, 021 925 53 00, [michel.agnant@vevey.ch](mailto:michel.agnant@vevey.ch)